

**COMPTE RENDU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
04/05/2016
AMANCE**

L'an 2016 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Couronné, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à AMANCE, sous la présidence de Mr Christian Guillaume.

Etaient présents :

M. BERNARDI Yves, Mme CARTAUX Claire, M. CHARRON Gilbert, Mme CLAUDE Claudyne, M. DIEDLER Franck, M. GUILLAUME Christian, M. GUIMONT Henri-Philippe, M. KIERREN Philippe, Mme KLINGELSCMITT Agnès, M. LAPOINTE Denis, M. MATHEY Dominique, Mme MONCHABLON Marie Claude, M. MOUGINET Dominique, Mme PERRIN Raymonde, Mme REMY Chantal, M. RENAUD Claude, M. ROBILLOT Alain, M ROCH Gérard ,M. THIRY Philippe, M. THOMAS Claude, M. TISSERAND André, M. VALANTIN Hervé, M. VINCENT Yvon, M. VISINE Gilbert

Procuration(s) : M MARH Pierre à M DIEDLER Franck - Mme BOURDON Laurence à M. MOUGINET Dominique

Etai(ent) absent(s) : M. FAGOT- REVURAT Yannick

Etai(ent) excusé(s) : - M. POIREL Patrick

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait 26 votants pour la séance.

Monsieur le Président :

⇒ **Accueille** les élus

⇒ **Remercie** de sa présence, Madame DIAQUIN (Correspondante de L'EST REPUBLICAIN)

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 30 mars 2016, lequel est approuvé par l'assemblée.

POLE ENFANCE

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

DE N°040 Avenant n°1 - lot 1 Gros-œuvre (ADAMI) - Modification du muret de soutènement / marché travaux multi-accueil Champenoux

Le montant du marché de travaux de construction du multi-accueil intercommunal de Champenoux est de 613 640,00 € HT (y compris avenants précédents). Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au lot 1 – Gros œuvre (attributaire ADAMI) correspondant à la modification d'un muret de soutènement dans la zone jardin/aire de jeux, lié à la sur-profondeur de l'équipement, pour un montant de 6 900. 00 € HT.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au marché du lot 1 – Gros œuvre (ADAMI) des travaux du multi-accueil de Champenoux, relatifs à la modification d'un muret de soutènement dans la zone jardin/aire de jeux, pour un montant total 6 900,00 € HT.

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

DE N° 041 Avenant n°1 (négatif)– lot 2 – Aménagement paysager (Thiriet) - Modification du muret de soutènement / marché travaux multi-accueil Champenoux

Le montant du marché de travaux de construction du multi-accueil intercommunal de Champenoux est de 613 640,00 € HT (y compris avenants précédents). Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au lot 2 – Aménagement paysager (Thiriet) correspondant à la modification d'un muret de soutènement dans la zone jardin/aire de jeux, lié à la sur-profondeur de l'équipement, pour un montant de – 4 437.00 HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au marché du lot 2 – Aménagement paysager (Thiriet) des travaux du multi-accueil de Champenoux, relatifs à la modification d'un muret de soutènement dans la zone jardin/aire de jeux, pour un montant total de – 4 437.00 € HT.

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

DE N°042 Avenant n°1 (négatif) – lot 3 Multi accueil Champenoux– Charpente

Le montant du marché de travaux de construction du multi-accueil intercommunal de Champenoux est de 613 640,00 € HT (y compris avenants précédents). Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au lot 3 – Charpente de – 5 947.72 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au marché du lot 3 – Charpente pour un montant total – 5 947.72 € HT.

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

**DE N° 043 Avenant n°1 – lot 8 – plomberie (BASTIEN)/ Avenant n°1 - lot 9 Cuisine (TECNAL) /
Marché travaux multi-accueil Eulmont**

Le montant initial du marché de travaux de construction du multi-accueil intercommunal d'Eulmont est de 356 685.05 € HT. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°1 au lot 8 – chauffage – plomberie-ventilation (BASTIEN) relatif à la fourniture et pose de mitigeur, vanne d'isolement, fontaine salle motricité, pour un montant de 731 € HT (1.1% du montant du marché)
- ✓ l'avenant n°1 au lot 9 Cuisine (TECNAL) relatif à la pose d'un plan de travail muni d'un trou vide-déchet, pour un montant de 825 € HT (14,6% du montant du marché)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 du lot 8 – plomberie chauffage ventilation (BASTIEN) pour un montant de 731 € HT, ainsi que l'avenant n°1 du lot 9 – Cuisine (TECNAL), pour un montant de 825 € HT, dans le cadre des travaux du multi-accueil d'Eulmont.

POLE MOYENS GENERAUX

Dispositif ACTES, codification des matières :1-7

DE N°044 Fusion Seille et Mauchère /Grand Couronné : bureau d'étude

Dans le cadre de la fusion prévue au 1^{er} janvier 2017, une réunion des Présidents et Vice-présidents des deux intercommunalités a eu lieu le 20 avril dernier. A l'occasion de celle-ci, il est proposé de s'adjoindre les services d'un bureau d'étude pour préparer au mieux la fusion. Cette étude serait prise en charge à part égale entre les deux intercommunalité et sera portée par la Communauté de Communes du Grand Couronné (délégation de maître d'ouvrage). Le coût de cette étude est estimé à 30 000 € TTC. Cette proposition a été présentée le 3 mai lors de la réunion commune des deux conseils communautaires. Il convient d'autoriser le Président à signer le contrat avec le bureau d'étude qui sera retenu et d'ouvrir les crédits correspondants.

Dépenses :

Cpt 617 : + 37 000 € TTC
Cpt 022 : + 31 500 € TTC

Recettes :

Cpt 70878 : + 18 500 €
Cpt 73111 : + 50 000 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 25 pour et 1 abstention

- **Autorise** le Président à faire appel à un bureau d'étude pour la préparation de la fusion entre la Communauté de Communes du Grand Couronné et la Communauté de Communes de Seille et Mauchère
- **Ouvre** les crédits correspondants :

• **Dépenses :**

• Cpt 617 : + 37 000 € TTC
• Cpt 022 : + 31 500 € TTC

Recettes :

Cpt 70878 : + 18 500 €
Cpt 73111 : + 50 000 €

DE N° 045: Fusion Seille et Mauchère/Grand Couronné : intervenant extérieur

Dans le cadre de la fusion prévue au 1^{er} janvier 2017, une réunion des Président et Vice-présidents des deux intercommunalités a eu lieu le 20 avril dernier

Il est proposé de faire appel à un intervenant extérieur pour animer les 5 premières rencontres qui permettront la construction d'un projet politique partagé. Le coût est estimé à 7 000.00€ TTC

Cette proposition a été présentée le 3 mai lors de la réunion commune des deux conseils communautaires.

Il convient d'autoriser le Président à signer le devis correspondant.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 21 pour et 5 abstentions

- **Accepte** de faire appel à un intervenant extérieur pour animer les 5 premières rencontres
- **Autorise** le Président à signer le devis correspondant

Dispositif ACTES, codification des matières :1-7

DE N°046 Réforme marchés publics : élection des membres de la commission d'appel d'offres

Le Président informe l'assemblée que, désormais, pour tous les EPCI, comprenant seulement des communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Président et de 5 membres de l'assemblée délibérante. Une nouvelle délibération relative à l'élection de la commission d'appel d'offres doit être prise en ce sens. Elle est applicable pour tous les marchés dont la consultation est lancée depuis le 1er avril 2016.

Rappel : en procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'a aucun rôle légal, elle donne seulement son avis

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres suite à la réforme des marchés publics en vigueur depuis le 1er avril 2016 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres ainsi composée sera compétente pour tous les marchés dont la consultation a été lancée depuis le 1er avril 2016 ;

Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Sont candidats au poste de titulaire

- M. Denis Lapointe
- M. Gilbert Visine
- M. Alain Robillot
- M. Henri Philippe Guimont
- Mme Chantal Remy

Sont candidats au poste de suppléant

- M. André Tisserand
- M. Dominique Mouginet
- M. Yvon Vincent
- M Alain Chané
- Mme Claudyne Claude

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré:

- **Procède** aux élections des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Sont désignés en tant que :

Délégués Titulaires :

- M. Denis Lapointe
- M. Gilbert Visine
- M. Alain Robillot
- M. Henri Philippe Guimont
- Mme Chantal Remy

Délégués suppléants :

- M. André Tisserand
- M. Dominique Mouginet
- M. Yvon Vincent
- M Alain Chané
- Mme Claudyne Claude

Dispositif ACTES, codification des matières :1-7

DE N°047: Commission appel d'offres PLUI

Le Président informe l'assemblée que la CAO qui sera chargée de retenir le bureau d'étude du PLUI, doit s'adjoindre de 2 tiers qualifiés (CAUE, Conseil des architectes....)

Ils auront voix délibérative et seront désignés par le Président.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'adjoindre 2 tiers qualifiés qui seront désignés par le Président

DE N°048 Travaux d'extension du réseau Rue de l'Abbé Michel à Haraucourt deuxième tranche

Le Président informe l'assemblée que la commune de Haraucourt doit effectuer des travaux d'extension supplémentaire du réseau d'assainissement « Rue de l'Abbé Michel ». S'agissant d'une extension du réseau, il est demandé à la commune de Haraucourt de s'engager à rembourser à la Communauté de Communes le montant de cette opération HT et hors subventions perçues.

Montant des travaux : **20 765 € HT (y compris eaux pluviales)**

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** ce projet
- **Ouvre** les crédits correspondants,

<u>Recettes :</u>	<u>Dépenses :</u>	
Cpt 1314 : 20 765 €	Cpt 21532 :	20 765 €
- **Demande** à la commune de s'engager à rembourser les travaux HT et hors subventions perçues.

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10

DE N° 049 Avenant Travaux STEU MONCEL SUR SEILLE

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la Commune de Moncel sur Seille (station d'épuration), des travaux supplémentaires (déblais supplémentaires, modifications d'ordres techniques...) sont prévus. Pour assurer la fin des travaux, il convient donc de passer un avenant avec le groupement d'entreprises Hydrea, Albizzati et Valterra.

Montant Marché :	1 241 971 € HT
Montant Avenant 1 :	26 234.88 € HT
Montant marché après Avenant 1	1 268 205.88 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** ce principe et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant (avenant avec le groupement d'entreprise Hydrea, Albizzati et Valterra.

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

Dispositif ACTES, codification des matières 8-9

DE N°050 Modifications du règlement de subvention pour les manifestations associatives.

La commission animation du territoire souhaite apporter des modifications aux règlements de subventions actuels portant sur les manifestations associatives :
 Tout d'abord, elle propose un seul règlement au lieu de trois (culture, sport- loisirs, intercommunale) pour plus de clarté.

En annexe, le nouveau règlement avec les modifications en bleu :

-Article 2 : La commission animation de territoire se réserve la possibilité d'étudier des demandes d'associations qui ne siègent pas sur le territoire à condition qu'elles apportent un projet nouveau sur le territoire.

-Article 3 : Le projet intercommunal devient un critère qui donne droit à une majoration (et non plus un règlement en soi).

-Article 4 : La démarche éco-responsable, au niveau de la gestion des déchets devient une condition et non plus un critère (utilisation de verres valorisables ou réutilisables et prise en charge des déchets non valorisables par l'association). *Afin que les associations puissent utiliser des verres réutilisables pour leur manifestation, la communauté de communes va commander des gobelets « éco-cup » qui sera à leur disposition.*

-Article 5 : Si une l'association loue un bac temporaire pour gérer les déchets non valorisables de sa manifestation, cette dépense sera subventionnable.

-Article 7 : Le pourcentage des subventions est augmenté, soit de 25 % à 45 % au lieu de 20 à 30% dans les anciens règlements (culture et sport-loisirs). Pour chaque année, une seule subvention sera attribuée à chaque association (une subvention supplémentaire pour un autre projet pourra être attribuée en fonction de l'enveloppe budgétaire encore disponible)

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** les modifications du règlement de subvention pour les manifestations associatives
- **Accepte** le principe de mettre à disposition des gobelets « éco-cup » à disposition des associations, pour que les conditions du règlement soient appliquées.

Dispositif ACTES, codification des matières 7-5

DE N° 057 – attribution subvention : compétition « Roc de Borreres »

La commission animation du territoire qui s'est réunie le 31 mars 2016 a décidé d'attribuer une subvention à l'association Bouxières Evasion pour la compétition « roc de Borreres à Bouxières-Eulmont le 3 avril 2016

Projet éligible dans le cadre du règlement sport-loisirs, Budget prévisionnel de 1250 €

Subvention : 25 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 312,5 €.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le montant de la subvention à 312.50 €

POLES URBANISME ET POLE ENVIRONNEMENT

Dispositif ACTES, codification des matières : 2-1

DE N°051 Adhésion à l'ALEC Nancy Grands Territoires

Monsieur le Président propose une adhésion de la Communauté de Communes à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) Nancy Grands Territoires. L'adhésion à l'ALEC est inscrite au sein du programme d'actions du projet de territoire du Grand Couronné 2016-2021, pour aider les particuliers et les collectivités à réduire la consommation énergétique (enjeux « développer et renforcer le niveau d'équipement », objectif « encourager l'adaptation du parc de logement pour tous »).

Les principes de fonctionnement de l'ALEC et des exemples d'actions menées avec les collectivités voisines ont été présentés par le personnel de l'ALEC devant une commission mixte environnement – urbanisme réunie le 9 février 2016. L'adhésion à l'ALEC permet notamment de proposer :

- ✓ aux particuliers, des conseils dans le domaine de l'énergie (isolation, production de chauffage) à travers le service « Espace Info Energie »
- ✓ aux communes et à l'intercommunalité, un accompagnement pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics à travers le service « Conseil en énergie partagé (CEP) »

L'adhésion s'élève à 0.2€/an/habitant pour les particuliers et à 1€/an/habitant pour les collectivités, soit un total de 11 514 €/an.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide d'adhérer** à l'ALEC Nancy Grands Territoires
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion

POLE COHESION ET SOLIDARITE

Dispositif ACTES, codification des matières : 8-2

DE N° 052 Création d'un poste d'animateur(trice) du Relais Services Publics en CAE

La commission cohésion et solidarité réunie le 29 mars 2016, propose de recruter en CUI-CAE pour une durée de 6 mois à raison de 20h00 hebdomadaire, un(e) animateur (trice) pour le Relais Services Publics. Celui-ci aura en charge : l'accueil du public du RSP, le suivi de l'activité, les relations avec les partenaires, la rédaction du support de communication et le développement du service.

La finalité du recrutement est de permettre à l'agent actuellement en poste sur le RSP de se consacrer d'avantage au développement de l'éco-mobilité sur le territoire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le recrutement en CUI-CAE pour une durée de 6 mois à raison de 20h00 hebdomadaire pour le Relais Services Publics
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

DE N°053 Avenants modificatifs / marché travaux Annexe Culturelle de la Maison du Sel (tranche conditionnelle)

Dans le cadre de la réalisation de la tranche conditionnelle pour la construction de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel, des modifications sont apportées au projet comme suit :

lot n°3 – Menuiseries extérieures bois (attributaire Menuiseries VISINE) / avenant n°1

Montant initial du marché (tranche conditionnelle) € HT : 4 830,60 €

Montant avenant HT : **298,20 €** (détail ci-dessous)

Montant total HT : 5 128,80 €

Détail travaux :

- ✓ Plus-value pour installation commande infrarouge stores intérieurs : 298,20 € HT

lot n°4 – Métallerie-Serrurerie (attributaire JEAN-ALBERT) / avenant n°1

Montant initial du marché (tranche conditionnelle) € HT : 116 000,00 €

Montant avenant HT : - **7 718,00 €** (détail ci-dessous)

Montant total HT : 108 282,00 €

Détail travaux :

- ✓ Moins-value pour non-réalisation d'un meuble atelier : - 7718,00 € HT

lot n°6 – Menuiseries intérieures bois (attributaire Menuiseries VISINE) / avenant n°1

Montant initial du marché (tranche conditionnelle) € HT : 9 582,41 €

Montant avenant HT : - **2 389,84 €** (détail ci-dessous)

Montant total HT : 7 92,57 €

Détail travaux :

- ✓ Moins-value pour suppression 5 trappes de visite : - 329,84 € HT
- ✓ Moins-value pour suppression façades de placard : - 2 060,00 € HT

lot n°7 – Peinture-Revêtements de sols (attributaire EVRARD-RENOV) / avenant n°1

Montant initial du marché (tranche conditionnelle) € HT : 10 177,48 €

Montant avenant HT : - **6 285,10 €**

Montant total HT: 4670,86 €

Détail travaux :

- ✓ Moins-value pour suppression de l'application de cire sur plancher béton : - 5 105,10 € HT
- ✓ Moins-value pour suppression pose de tapis caoutchouc en entrée de bâtiment - 1 180,00 € HT

lot n°8 – Plomberie-chauffage-ventilation (attributaire SANI-NANCY) / avenant n°1

Montant initial du marché (tranche conditionnelle) € HT : 85 518,21 €

Montant avenant HT : **157,63 €**

Montant total HT: 85 675,84 €

Détail travaux :

- ✓ Plus-value pour remplacement lavabos : + 845,00 € HT
- ✓ Moins-value pour suppression fourniture extincteurs : - 420,11 € HT
- ✓ Moins-value pour suppression évier: - 267,26 € HT

lot n°9 – Electricité (attributaire SETEA) / avenant n°1

Montant initial du marché (tranche conditionnelle) € HT : 19 166,52 €

Montant avenant HT : **1 587,90 €**

Montant total HT: 20 754,42 €

Détail travaux :

- ✓ Plus-value pour remplacement modèle 8 luminaires extérieurs : + 691,20 € HT
- ✓ Plus-value pour remplacement modèle colonne sèche plus puissant : + 1 189,20 € HT
- ✓ Moins-value pour suppression câblage stores intérieurs: - 292,50 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la signature d'un avenant pour le lot n°03 Menuiseries extérieures bois pour un montant de + 298,20 € HT
- **Approuve** la signature d'un avenant pour le lot n°04 Métallerie-Serrurerie pour un montant de - 7 718,00 € HT
- **Approuve** la signature d'un avenant pour le lot n°6 Menuiseries intérieures bois pour un montant de - 2 389,84 € HT

- **Approuve** la signature d'un avenant pour le lot n°07 Peinture-Revêtement de sols pour un montant de – 6285,10 € HT
- **Approuve** la signature d'un avenant pour le lot n°08 Plomberie-chauffage-ventilation pour un montant de + 157,63 € HT
- **Approuve** la signature d'un avenant pour le lot n°09 Electricité pour un montant de + 1 587,90 € HT
- **Autorise le Président** à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces avenants.

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

DE N°054 Avenant modificatif / Maitrise d'œuvre (attributaire B2H) / avenant n°1 marché Maitrise d'œuvre pour travaux Annexe Culturelle de la Maison du Sel (tranche ferme)

Compte-tenu du retard pris par l'entreprise GALOPIN, attributaire du lot 2 Charpente Métallique, lors de la réalisation de la tranche ferme pour la construction de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de valider les heures supplémentaires assurées par l'agence B2H, titulaire de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Cet avenant est détaillé comme suit :

- ✓ Montant initial du marché : 70 706,80€ HT
- ✓ Montant avenant estimatif HT : **2 940,00 €**
- ✓ Montant total HT : 73 646,80 €

Détail :

- ✓ Plus-value pour 42 heures de suivi de chantier (tranche ferme) : 2 940,00 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la signature d'un avenant pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de + 2 940,00 € HT
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

DE N°055 Balisage réseau de Sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Dans le cadre de la création d'un réseau de sentiers de randonnée, par les communes du territoire du Grand Couronné, en partenariat avec AIRPAS, il est proposé d'engager une campagne de balisage afin de faciliter l'utilisation de ces sentiers. Le balisage consistera en l'installation d'un fléchage (sous forme de plaquettes PVC imprimées: flèches et rappels). Il est proposé l'achat de 1000 flèches et 500 rappels (avec support et visserie). Le coût de cette opération n'étant pas connu, il est proposé de valider, uniquement, le principe de ce projet.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le principe d'une opération de balisage sur le réseau de sentiers de randonnée

Dispositif ACTES, codification des matières : 1-1-8

DE N°056 Voie verte – tronçon Moncel sur Seille : maitrise foncière

Dans le cadre de la réalisation de la Voie Verte et afin de compléter le développement de cet équipement important du territoire du Grand Couronné, il convient de garantir la maîtrise foncière de toute l'emprise. Une partie du futur tronçon de Moncel-sur-Seille se trouve actuellement sur deux parcelles privées cadastrées : ZA 62 et ZA 84, appartenant à M. Laurent DUMARTHERAY et Mme Brigitte DUMARTHERAY.

Il est proposé d'acquérir l'emprise nécessaire à la construction du futur tronçon sur cette zone (environ 5000m²). Etant situées sur la même zone que la station d'épuration de Moncel sur Seille, il est proposé d'acheter cette emprise au même prix, soit 7 euros HT le mètre carré.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'achat des parcelles ZA 62 et ZA 84
- **Autorise** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'achat de ces parcelles

INFORMATIONS

Association Tous en sel :

En partenariat avec l'association Tous en Sel, la Communauté de Communes participera à hauteur de 300 € à la construction d'un chevalement de puit à sel à l'échelle 1/5.

En contrepartie l'ouvrage sera exposé sur le site de la maison du sel.

INFORMATIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

MOYENS GENERAUX

- **DM1 sur le budget principal :**

Afin d'ouvrir des crédits sur les opérations suivantes (factures payées courant 1^{er} trimestre 2016 sur RAR 2015) :

Dépenses imprévues art. 020	:	- 930.00 €
Opération 9037 art. 2188 matériels RAM		+ 480.00 €
Opération 9038 art. 2188 matériels MA Champenoux		+ 50.00 €
Opération 9039 art. 2188 matériels MA Eulmont		+ 400.00 €

INFORMATIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU BUREAU

MOYENS GENERAUX :

- **Admission en non-valeur ordures ménagères**

Admission en non-valeur ordures ménagères clôture pour insuffisance pour un montant total de :
1 027.50 €

ENVIRONNEMENT

- **Convention de mise à disposition :**

Validation d'une convention de mise à disposition de biens ayant pour objet la mise en place du service public de collecte des recyclages en apport volontaire,

Ce procès-verbal définit les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de la CCGC la parcelle permettant la création d'un point tri destiné à la collecte des recyclables secs, ainsi que les modalités en cas de cessation anticipée de la mise à disposition.

La séance est levée à 20H45